SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023

DEPARTEMENT DE L'INDRE ET LOIRE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion d'Indre-et-Loire.

Effectifs

2 531 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023

- **> 1 858** fonctionnaires
- **> 261** contractuels permanents
- **> 412** contractuels non permanents

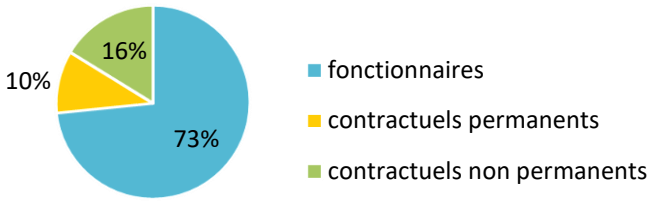

7 % des contractuels permanents en CDI

4 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité

Précisions emplois non permanents

- Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- 8 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- Personnel temporaire intervenu en 2023 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	29%	26%	29%
Technique	46%	41%	46%
Culturelle	5%	3%	5%
Sportive	0%		0%
Médico-sociale	20%	31%	21%
Police			
Incendie			
Animation			
Total	**100%**	**100%**	**100%**

Répartition des agents par catégorie

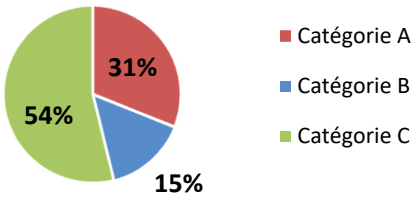

Répartition par genre et par statut

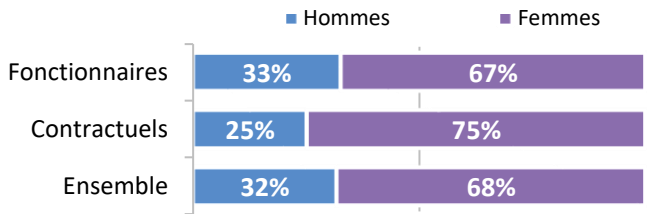

Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	20%
Assistants socio-éducatifs	15%
Adjoints administratifs	14%
Adjoints techniques	12%
Rédacteurs	8%

Temps de travail des agents permanents

Répartition des agents à temps complet ou non complet

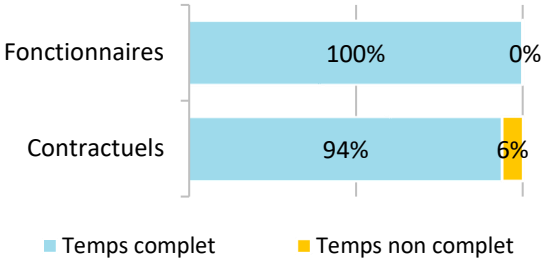

Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel

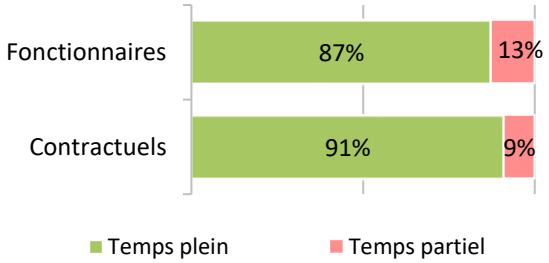

Les 2 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Technique	0%	2%
Médico-sociale	0%	14%

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

3% des hommes à temps partiel
17% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 48 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	49,20
Contractuels permanents	40,04
Ensemble des permanents	**48,06**

Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	50,35

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent

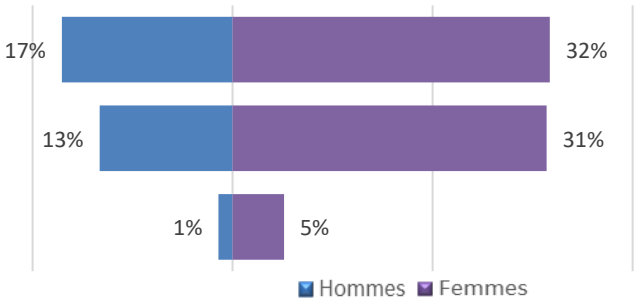

** L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge*

Équivalent temps plein rémunéré

2 576,85 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2023

> 1 837,85 fonctionnaires
> 288,53 contractuels permanents
> 450,47 contractuels non permanents

4 689 867 heures travaillées rémunérées en 2023

Répartition des ETPR permanents par catégorie

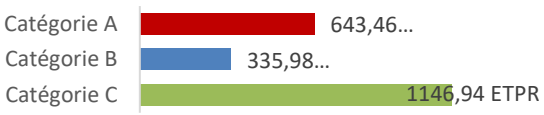

Positions particulières

> 5 agents mis à disposition dans la collectivité
> 66 agents mis à disposition dans une autre structure
> 3 agents en congés parental
> 96 agents en disponibilité
> 50 agents détachés dans la collectivité et originaires d'une autre structure
> 3 agents détachés au sein de la collectivité
> 21 agents détachés dans une autre structure

Mouvements

En 2023, 214 arrivées d'agents permanents et 233 départs

48 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2022 [1]	Effectif physique au 31/12/2023
2 138 agents	**2 119 agents**

[1] *cf. page 7*

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023		
Fonctionnaires	↗	**0,8%**
Contractuels	↘	**-11,2%**
Ensemble	↘	**-0,9%**

Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplacants	52%
Départ à la retraite	28%
Mutation	7%
Démission	4%
Fin de détachement	4%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	42%
Remplacements (contractuels)	26%
Recrutement direct	13%
Voie de mutation	12%
Voie de détachement	5%

** Variation des effectifs :*

(effectif physique rémunéré au 31/12/2023 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022)

Évolution professionnelle

15 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

dont 40% des nominations concernent des femmes

4 lauréats d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité nommés

dont 75% des nominations concernent des femmes

877 avancements d'échelon et 123 avancements de grade

14 lauréats d'un examen professionnel nommés

dont 100% des nominations concernent des femmes

47 agents ont bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

dont 76,6 % femmes
dont 61,7 % de catégorie C

Sanctions disciplinaires

8 sanctions disciplinaires prononcées en 2023

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2023

	Hommes	Femmes
Sanctions 1er groupe	3	3
Sanctions 2ème groupe	0	0
Sanctions 3ème groupe	2	0
Sanctions 4ème groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2023)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	75%
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	25%

Budget et rémunérations

Les charges de personnel représentent 20,39 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	588 564 795 €	Charges de personnel*	119 999 610 €	Soit 20,39 % des dépenses de fonctionnement

** Montant global*

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	70 438 516 €
Primes et indemnités versées :	11 124 761 €
IFSE :	9 556 749 €
CIA :	1 365 654 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	452 431 €
Nouvelle Bonification Indiciaire :	573 231 €
Supplément familial de traitement :	545 972 €
Complément de traitement indiciaire (CTI)	1 131 276 €

Rémunérations des agents sur emploi non permanent :

13 885 900 €

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	52 244 €	38 127 €	33 649 €	25 171 €	27 879 €	21 140 €
Technique	54 092 €	42 773 €	35 821 €	29 034 €	28 563 €	20 280 €
Culturelle	47 820 €	37 516 €	34 998 €	27 956 €	30 384 €	20 111 €
Sportive	s					
Médico-sociale	41 743 €	29 413 €	33 864 €	s		
Police						
Incendie						
Animation						
Toutes filières	**45 117 €**	**32 908 €**	**34 443 €**	**27 546 €**	**28 451 €**	**20 464 €**

**s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR*

La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 15,79 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	**17,60%**
Contractuels sur emplois permanents	**1,10%**
Ensemble	**15,79%**

- Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires
- Les primes ne sont pas maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- 12414,64 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2023
- 88,5 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2023
- La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	6 387 €	1 430 €	*18%*	10 337 €	1 603 €	*13%*	738 €	10 €	*1%*	1 €		
Catégorie B	4 995 €	536 €	*10%*	6 310 €	547 €	*8%*						
Catégorie C	4 007 €	433 €	*10%*	4 249 €	443 €	*9%*						

**s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR*

Cette année, 26 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)

Absences

En moyenne, 26,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par fonctionnaire

> **En moyenne, 8,5 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par agent contractuel permanent**

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » *(maladies ordinaires et accidents de travail)*	**4,11%**	**1,93%**	**3,84%**	**0,09%**
Taux d'absentéisme médical *(toutes absences pour motif médical)*	**7,35%**	**2,32%**	**6,73%**	**0,09%**
Taux d'absentéisme global *(toutes absences y compris maternité, paternité et autre)*	**7,81%**	**3,16%**	**7,24%**	**0,24%**

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences *Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)*

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 6,7 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

95 accidents du travail déclarés au total en 2023

> 3,8 accidents du travail pour 100 agents

> En moyenne, 42 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

214 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- 2 travailleurs handicapés recrutés sur emploi non permanent
- 90 % sont fonctionnaires*
- 62 % sont en catégorie C*

- 57 782 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Prévention et risques professionnels

ASSISTANTS DE PRÉVENTION

2 assistants de prévention désignés dans la collectivité

1 conseiller de prévention

FORMATION

103 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : **63 326 €**
Coût par jour de formation : **615 €**

DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : **336 941 €**

DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2022

Formation

En 2023, 72,0% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2023

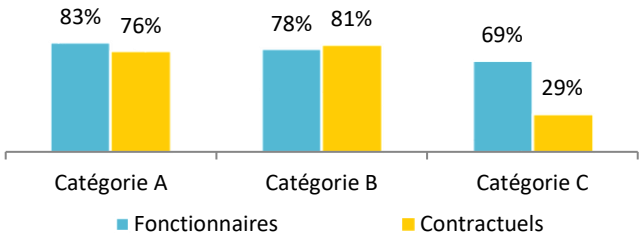

1 223 242 € ont été consacrés à la formation en 2023

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	52 %
Coût de la formation des apprentis	5 %
Frais de déplacement	8 %
Autres organismes	35 %

7 470 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2023

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique

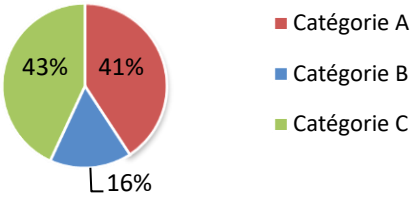

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 3,5 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	41%
Autres organismes	31%
Interne à la collectivité	28%

Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	**115 311 €**	**216 509 €**
Montant moyen par bénéficiaire	**153 €**	**118 €**

L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

Relations sociales

Jours de grève

37 jours de grève recensés en 2023

Commissions Administratives Paritaires

3 réunions en 2023 dans la collectivité

Comité Social Territorial

5 réunions en 2023 dans la collectivité
3 réunions de la F3SCT

Précisions méthodologiques

1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

Pour les fonctionnaires :
Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2023
+ Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
+ Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :
Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2023
+ Départs définitifs de contractuels
+ Départs temporaires non rémunérés
+ Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :
Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022
+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

[2]Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2023 x 365}} \times 100$$

Note de lecture :
Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :	2. Absences médicales :	3. Absences Globales :
Maladie ordinaire et accidents du travail	*Absences compressibles* + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	*Absences médicales* + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours…)*
Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2023. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2023 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.

DONNÉES SOCIALES 2023
DES CENTRES DE GESTION

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : décembre 2024 *Version 1*